

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU المنة
DISPARUES المفقودون
DISPARUS المفقودون
DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS ال

BILAN 2001

ACTIONS AUPRES DE L'OPINION PUBLIQUE EN FRANCE

➤ *Manifestations, rassemblements*

En de nombreuses occasions, notamment liées à l'actualité, des manifestations et des rassemblements ont été organisés par le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie, en partenariat avec d'autres organisations de défense des droits de l'Homme.

Ainsi, à l'occasion de la venue du Général Khaled Nezzar à Paris pour assurer la promotion de son livre, un rassemblement a eu lieu devant le Centre culturel algérien lieu où il donnait une conférence de presse. La presse s'est largement fait l'écho de cette initiative : Libération y a consacré une page, et Nassera Dutour a donné plusieurs interviews aux radios (RFI, France Info, Beur FM, RMC, en compagnie de Patrick Baudouin, Président d'honneur de la FIDH) ; un article du Monde citait Nassera Dutour. D'autres manifestations ont été préparées lors des événements de Kabylie. Les organisations de défense des droits de l'Homme ainsi que notre Collectif, se sont mobilisés pour venir en soutien aux victimes de la répression. Un rassemblement a ainsi été organisé devant l'Ambassade d'Algérie et une manifestation a eu lieu de la Place du Châtelet à la Place de la République.

➤ *Conférences*

Cette année, le Collectif a participé à de nombreuses conférences sur le thème des disparitions forcées en Algérie comme sur le thème plus général de la défense des droits de l'Homme. Par ailleurs, le Collectif s'est directement impliqué dans l'organisation de conférences, en partenariat avec diverses organisations françaises. Cette activité est particulièrement importante puisque c'est un moyen de contribuer à mieux faire connaître la situation en Algérie et de sensibiliser l'opinion publique au problème des disparitions forcées. Une conférence a été organisée le 24 mars en partenariat avec l'association Vérité et Justice en Algérie, et avec le soutien d'autres organisations et ONG françaises et algériennes. Ce meeting a permis d'évoquer les violations des droits de l'homme en Algérie et d'analyser la situation actuelle. Ont notamment participé à cette conférence des historiens (Mohammed Harbi, Pierre Vidal-Naquet), des sociologues (Véronique Nahoum Grappe, Lahouari Addi), et plusieurs personnalités (P. Baudouin, D. Robillard, M. Tubiana). Cette rencontre a eu un grand succès et s'est achevée par l'adoption d'une déclaration. A l'occasion du Ramadan, un nouveau projet est en cours de préparation, avec l'association Vivre ensemble dans l'Est parisien. Une soirée intitulée *El Iftar* (rupture du jeun) est prévue le 24 novembre, avec plusieurs prises de parole de représentants d'associations. La liste complète des conférences organisées est jointe en annexe.

➤ *Base de données*

Une base de données a été créée afin de répertorier tous les dossiers de disparu(e)s qu'a pu rassembler le Collectif. Pour chaque dossier, différentes rubriques doivent être renseignées ; elles permettent de connaître les faits entourant la disparition d'une personne, les démarches engagées par la famille pour obtenir des informations et pour poursuivre les personnes à l'origine de la disparition. A terme, cette base permettra d'avoir des statistiques sur les disparitions ; elle constitue aussi un moyen de suivre efficacement chaque dossier. Grâce à

Internet, il sera possible d'échanger et d'enrichir les données en lien avec le bureau d'Alger ouvert récemment (Cf. ci-dessous).

- Depuis la création de cette base, en février, 250 dossiers ont pu être saisis. Plus de 3500 restent à saisir. Ce travail nécessite un important effort en amont, puisqu'il est nécessaire de reconstruire les faits de manière aussi précise que possible, et de rechercher toutes les informations susceptibles d'aider à retrouver la trace des disparu(e)s. Enfin, cette base est un outil important pour la constitution des dossiers qui sont ensuite remis au groupe de travail sur les disparitions forcées des Nations Unies.

➤ *Rassemblements hebdomadaires*

Comme chaque année, les rassemblements hebdomadaires des familles de disparu(e)s ont eu lieu devant le jardin du Luxembourg. Chaque samedi, les familles se réunissent dans la rue pour faire connaître leur combat et sensibiliser la population à ce problème. Les rassemblements se sont arrêtés pendant les vacances d'été, et ont repris le 24 novembre 2001. Plusieurs réunions de préparation ont lieu avec Amnesty International et la Ligue française des droits de l'Homme ; elles ont permis de soulever la question de la pertinence de la poursuite de cette action. Faut-il trouver un nouveau mode d'action ou maintenir les rassemblements et travailler par ailleurs à d'autres formes d'actions, susceptibles d'être mieux couvertes par les médias ? La question est toujours posée.

➤ *Visites en France de familles des disparus*

Lors des visites de délégations des familles de disparu(e)s venues d'Algérie, de nombreux rendez-vous ont été pris avec des responsables politiques et des organisations non-gouvernementales. Ces contacts ont ouvert parfois de nouvelles possibilités de partenariat, notamment pour les comités en Algérie. Ainsi, l'ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture) s'est montrée particulièrement intéressée par toute information sur des cas de torture découverts dans le contexte des disparitions forcées. Lors de la visite en août de deux femmes de journalistes disparus, des entretiens ont eu lieu, en partenariat avec Reporters sans frontières, avec le Ministère des affaires étrangères, le Parti socialiste, les Verts, la Fondation Jean Jaurès, la section française d'Amnesty International, et d'autres organisations tunisiennes et marocaines travaillant dans le même domaine. Ces rencontres ont permis de relancer des dossiers en cours. Nous savons ainsi que le Ministère des affaires étrangères avait reçu des « réponses qui n'en étaient pas » aux listes de disparu(e)s qu'il avait adressées aux autorités algériennes.

➤ *Recherche de fonds*

Lors d'un séminaire organisé par la FIDH à Beyrouth, des projets d'activités ont été présentés à plusieurs responsables d'organisations susceptibles de financer le Collectif. Ces organisations sont : Fondation Ford, Ministère finlandais des affaires étrangères, KIOS, Fondation Jean-Jaurès, Fondation Friedrich Naumann, Fondation Heinrich Boell, NOVIB, Frontline...

➤ *Barcelone*

Un séjour de Nassera Dutour en Catalogne a été organisé par l'association Sodepau. Plusieurs conférences ont eu lieu dans des villes de la banlieue de Barcelone afin de présenter le Collectif et ses activités et pour sensibiliser à la situation en Algérie. Une conférence de presse a été organisée. Nassera Dutour a rencontré l'association des avocats du barreau de Barcelone afin de savoir quels types de plaintes peuvent être déposées en Espagne et étudier les possibilités de travail en commun sur les dossiers. Ces avocats sont venus ensuite à Paris et ont rencontré plusieurs algériens victimes ou témoins des violations des droits de l'Homme.

Une rencontre a eu lieu avec le département des relations internationales de la Mairie de Barcelone, susceptible d'accorder des financements. Plusieurs journalistes de radios et de périodiques ont été rencontrés, ainsi que des représentants de partis politiques.

➤ *Bruxelles*

Du 26 au 28 novembre inclus, Nassera Dutour, Yahia Assam et Me Hocine Zehouane, tous deux membres de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme, se sont rendus à Bruxelles pour une série de quatorze rencontres avec des parlementaires européens, des représentants de la Commission européenne et du Ministère des affaires étrangères belge, des membres du Conseil de l'Union européenne et avec l'association Voix de femmes. Nassera Dutour a pu à cette occasion poser le problème des disparitions forcées en Algérie à quelques jours de la signature des accords d'association avec l'Algérie. Selon la déclaration de Barcelone, une clause relative aux droits de l'Homme est insérée dans les accords et l'un des objectifs du Collectif, avec d'autres organisations internationales telles la FIDH, est d'inciter l'Union européenne à imposer à l'Algérie le respect de cette clause.

ACTIONS EN ALGERIE

➤ *Ouverture d'un bureau à Alger*

L'objectif principal que s'était fixé le Collectif cette année était de trouver un local à Alger afin de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions les familles de disparu(e)s et de leur offrir un lieu de réunion. Jusque là, les familles n'avaient que la rue ou des locaux de partis politiques pour se réunir ; nous constatons en outre que le mouvement perdait en motivation et s'essouffait. Afin de maintenir la mobilisation et de relancer les activités, et surtout de pouvoir travailler dans de bonnes conditions, il était donc nécessaire d'ouvrir un bureau.

De longues recherches et plusieurs déplacements de Nassera Dutour et de la Présidente ont été nécessaires pour trouver le local. Finalement, un appartement de 4 pièces (100 m²), a été trouvé dans le centre d'Alger. Le contrat de location a été signé au nom de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH), puisque SOS Disparus n'a pas la reconnaissance officielle qui lui aurait permis de signer en son nom propre.

Quelques travaux ont dû être réalisés afin de faire de ce local un espace de travail. De même des investissements ont été faits en meubles et matériel informatique. A la suite de tous ces préparatifs, le bureau a été inauguré le 15 septembre, date symbolique choisie en référence au 15 septembre 1999, à l'époque de la campagne du référendum. Ce jour-là, le Président avait répondu à une interpellation des familles de disparus en ces termes : «les disparus ne sont pas dans mes poches. Vous me faites honte dans le monde avec vos photos comme des pleureuses. Le passé est mort. On doit oublier et tourner la page...».

L'inauguration a eu lieu en présence de représentants officiels de 4 pays : la France, la Suisse, le Danemark et l'Italie. Une représentante de NDI, organisation non gouvernementale, des Etats-Unis était aussi présente. Parmi les organisations algériennes, figuraient RAJ, le FFS, M. Taleb Ibrahim, des représentants des familles de disparu(e)s d'Oran, Constantine et Relizane, les avocats du Comité d'Alger et le Président de la LADDH.

Lors des différentes missions faites en Algérie par Nassera Dutour dans le cadre de sa recherche d'un local, elle a pu rencontrer des représentants d'une association qui souhaitait travailler sur le soutien psychologique pour les familles de disparu(e). Compte tenu de la taille des locaux, et constatant le besoin de soutien psychologique des membres de SOS Disparus, les deux associations ont souhaité se réunir afin de travailler ensemble, dans les mêmes locaux avec les familles. Ainsi, en plus du lieu de réunion offert aux membres et du soutien juridique apporté par les avocats, un groupe de soutien psychologique a été mis en place. Concernant le soutien juridique, plusieurs réunions de travail ont été organisées avec les avocats. La formule adoptée consiste à proposer deux à trois réunions par semaines entre avocats et familles dans les bureaux de SOS Disparus. Ces réunions permettront d'apporter des conseils aux familles sur les types de procédures juridiques à suivre concernant leur proche disparu.

L'association projette maintenant de recruter deux personnes afin d'assurer les permanences, d'accueillir les familles et de travailler à la constitution des dossiers ainsi qu'à leur saisie sur la base de données. Pour ce faire, l'embauche d'une secrétaire à plein temps et d'un travailleur social, au moins à mi-temps, est nécessaire. Un travail de formation doit être aussi entamé afin que quelqu'un soit en mesure de travailler sur la base de données et de contribuer à la saisie de nouveaux dossiers. Ce travail se fera en lien étroit avec le Collectif à Paris afin d'échanger les informations, notamment par Internet.

➤ *Développement des comités*

Le Collectif souhaitait pouvoir aider les comités de familles de Relizane, Oran et Constantine. Une aide a été apportée sur le plan matériel au comité de Relizane, puisqu'un fax et un ordinateur ont été achetés. Par ailleurs, une délégation de deux représentants des familles a participé à une session de formation de quatre jours à Paris. L'objectif était de les former à la formalisation des dossiers pour qu'ils soient en mesure d'assurer le suivi des demandes faites dans le cadre des dossiers des disparus, et notamment au niveau des plaintes déposées auprès du groupe de travail sur les disparitions forcées de l'ONU.

➤ *Actions urgentes*

En raison de ses activités de défense des droits de l'Homme et notamment de son implication dans la défense des familles de disparus, Me. Sofiane Chouiter a fait l'objet de harcèlements et de fortes pressions. Nous en avons informé la FIDH et Amnesty International. Un appel de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme a été publié. Plusieurs actions similaires ont été entreprises concernant M. Smaïn Mohamed, membre de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme-section de l'Ouest et animateur du comité des familles de disparu(e)s de la région. Au moment de sa venue en France pour une séance de travail sur les dossiers des disparu(e)s un mandat d'arrêt a été lancé contre lui, et il a été interpellé par la police à son retour, à l'aéroport d'Oran. Il a été gardé trois jours en prison et poursuivi par le procureur de Relizane, pour ressortir finalement, sans ses papiers, qu'il n'a,

ce jour, pas pu récupérer. Des actions urgentes de l'Observatoire et d'Amnesty International ont été lancées sur son cas.

ACTIONS MENEES AUPRES DES MECANISMES DE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES

Des courriers ont été reçus de la part du groupe de travail sur les disparitions forcées des Nations Unies nous informant des réponses obtenues du gouvernement algérien qu'ils ont saisi suite aux 2000 dossiers que nous avons déposés entre 1998 et 2000. Ces réponses concernent environ 50 cas sur les 2000 signalés par le Collectif. Le traitement de ces réponses est actuellement en cours, mais beaucoup de retard a été pris à ce niveau. Par ailleurs, des demandes de la part des rapporteurs spéciaux sur la torture et les exécutions sommaires ont été faites au Collectif afin qu'il leur envoie des dossiers sur des cas de tortures et d'exécutions sommaires.

Annexe

Calendrier des conférences

- 5-15 janvier Participation au séminaire sur la justice internationale, à la conférence *Mondialisation et exclusions* et au congrès de la FIDH à Casablanca, Maroc.
- 16 février Conférence *Droits de l'Homme en Algérie*.
- 9 mars Participation à deux conférences organisées par des étudiants de Sciences Po sur le thème *les femmes dans les pays arabes*
- 20 mars Conférence à l'université de Saint-Denis sur le thème *Combat de femmes*.
- 24 mars Conférence à Paris avec notamment Mohammed Harbi, Véronique Nahoum Grappe, Lahouari Addi, ...
- 18 avril Conférence à Nancy sur les violations des droits de l'homme au Maghreb à l'invitation de l'Association de culture berbère.
- 24 avril Conférence à l'université de Nanterre sur le thème *Tortures et disparitions*.
- 26 mai *Cinq heures pour l'Algérie*, en partenariat avec l'association *Vivre ensemble dans l'Est parisien*. Plus de 150 participants.
- 8 juin Toulouse : conférence organisée par le CPCDA (comité pour la paix et la démocratie en Algérie) : *Algérie, quelles solutions ?*
- 14 juin Conférence organisée à Bagnolet par Amnesty International : *l'Algérie face à l'impunité*.
- 24 juin Participation à la rencontre organisée par la Fondation Matoub Lounes au Zénith.